



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**



***SUPPLEMENT AU RECUEIL  
DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 8 DU 15 AVRIL 2017***

---

***SÉANCE PUBLIQUE - BUDGET PRIMITIF 2017***

LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS PEUT ÊTRE CONSULTÉ À L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT  
52, AVENUE DE SAINT-JUST - 13256 MARSEILLE CEDEX 20  
ATRIUM - BÂT . B - DERRIÈRE L'ACCUEIL CENTRAL



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

**S O M M A I R E**

**SUPPLEMENT AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
N° 8 - 15 AVRIL 2017  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SERVICE DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE

- BUDGET PRIMITIF 2017 .....	5
- EXIGENCE SOCIALE .....	5
- ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT .....	8
- PRÉSERVATION DES TERRITOIRES .....	12
- ADMINISTRATION GÉNÉRALE .....	14

\* \* \* \* \*



## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### SERVICE DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE

#### BUDGET PRIMITIF 2017

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 Mars 2017

### EXIGENCE SOCIALE

#### DÉCISIONS DES COMMISSIONS

##### **1 - M. Jean-Claude FERAUD**

Budget primitif 2017 - Délégation animation seniors

A décidé :

- d'approuver les objectifs généraux et les actions particulières énoncées dans le rapport que la Délégation animations seniors se propose de mettre en œuvre au titre de l'exercice 2017,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à la répartition des crédits et pour toutes modifications ou définitions de critères qui s'avèreraient utiles à la mise en place de cette politique publique.

Adopté à l'unanimité

Le groupe Socialiste Ecologiste, le groupe Communiste et Partenaires et M. VÉRANI s'abstiennent

##### **2 - M. Jean-Claude FERAUD**

Budget Primitif 2017 - Délégation des Centres Sociaux

A décidé :

- d'approuver les objectifs et les actions liés à la délégation des centres sociaux pour 2017,
- de valider le modèle d'avenant joint au rapport, aux conventions signées avec les associations, pour la prorogation d'une année du dispositif Animation Prévention Jeunesse,
  - de donner délégation à la Commission départementale pour :
  - répartir les crédits relevant de cette délégation,
  - adapter en tant que de besoin les modalités d'intervention du Département.

Adopté à l'unanimité

Le groupe Socialiste Ecologiste, le groupe Communiste et Partenaires et M. VÉRANI s'abstiennent

##### **3 - Mme Marine PUSTORINO**

Budget Primitif 2017 de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle

A décidé :

- d'approuver les actions afférentes à la politique publique d'insertion sociale et professionnelle conformément aux propositions détaillées dans le rapport,
- de donner délégation à la commission permanente :
- pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des actions énoncées dans le rapport,
- pour les modifications ou compléments d'affectation d'AP.

Adopté à l'unanimité

Le groupe Socialiste Ecologiste, le groupe Communiste et Partenaires et M. VÉRANI s'abstiennent

**4 - Mme Marine PUSTORINO**

Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2017 - 2019

A décidé d'adopter le Programme départemental d'insertion pour la période 2017-2019 dont le projet est annexé au rapport.

Adopté

S'abstiennent : Le groupe Socialiste Ecologiste, le groupe Communiste et Partenaires, M. VÉRANI

Vote contre : Mme HADJ CHIKH

Les autres Conseillers Départementaux votent pour

**5 - Mme Danièle BRUNET**

Budget Primitif 2017: Politique Départementale en faveur de la Jeunesse.

A décidé :

- d'approuver les objectifs et les axes généraux de la politique départementale de la jeunesse indiqués dans le rapport pour l'exercice 2017,
- de donner délégation à la Commission permanente pour la répartition des crédits.

Adopté à l'unanimité

Le groupe Communiste et Partenaires s'abstient

**6 - Mme Sylvie CARREGA**

Budget primitif 2017 : délégation Lutte contre les discriminations

A décidé :

- d'approuver les objectifs généraux que la Délégation « Lutte contre les discriminations » se propose de mettre en œuvre au titre de l'exercice 2017,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à la répartition de ces crédits et pour toutes modifications ou définitions de critères, créations d'outils ou d'instance qui s'avèreraient utiles à la mise en place de cette politique publique.

Adopté à l'unanimité

Le groupe Communiste et Partenaires et M. VÉRANI s'abstiennent

**7 - Mme Sylvie CARREGA**

Mise en place du Conseil d'Orientation de Lutte contre les Discriminations

A décidé d'approuver :

- le principe de création du Conseil d'Orientation de lutte contre les discriminations tel qu'il est présenté dans le rapport,
- son intégration au sein du Conseil de Provence, par ailleurs missionné sur des sujets connexes,
- les missions de cette structure, à savoir mobiliser les acteurs dans la mise en œuvre d'actions susceptibles de lutter contre les stéréotypes et faire reculer les discriminations.

Adopté à l'unanimité

**8 - M. Maurice REY**

Budget Primitif 2017 : délégation aux personnes âgées

A décidé :

- d'approuver la mise en œuvre des actions énoncées dans le rapport au titre de la délégation aux personnes âgées pour l'année 2017 ;
- de donner délégation à la Commission permanente :
- pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre ces actions,
- pour les modifications ou compléments d'affectation d'autorisation de programme.

Adopté à l'unanimité

M. VÉRANI s'abstient

**9 - Mme Sandra DALBIN**

Budget Primitif 2017 : délégation aux personnes handicapées

A décidé :

- d'approuver la mise en œuvre des actions du Département au titre de la délégation aux personnes handicapées pour l'année 2017 comme indiquée dans le rapport,
- d'octroyer à la Maison Départementale des Personnes Handicapées une enveloppe de fonctionnement de 1 100 000 €,
- de donner délégation à la Commission permanente :
- pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de ces actions,
- pour les modifications ou compléments d'affectation d'autorisation de programme.

Adopté à l'unanimité

Mme DALBIN ne prend pas part au vote

**10 - Mme Sandra DALBIN / Mme Marine PUSTORINO / M. Maurice REY**

Mise à jour du règlement départemental d'aide sociale des Bouches-du-Rhône

A décidé, dans le cadre de la mise à jour du règlement départemental d'aide sociale des Bouches-du-Rhône, d'approuver les fiches modifiées et créées telles qu'elles sont indiquées dans le rapport et son annexe.

Adopté à l'unanimité

Le groupe Communiste et Partenaires s'abstient

**11 - Mme Brigitte DEVESA**

Budget primitif : Délégation PMI, Enfance, Santé, Famille

A décidé :

- d'approuver la mise en œuvre des actions du Département dans le cadre de la politique publique PMI, Enfance, Santé, Famille, conformément aux propositions détaillées dans le rapport,
- de donner délégation à la commission permanente :
- pour les modalités de mise en œuvre de ces actions,
- pour les modifications ou compléments d'affectation d'autorisations de programme.

Adopté à l'unanimité

Le groupe Communiste et Partenaires et M. VÉRANI s'abstiennent

**12 - Mme Brigitte DEVESA**

Budget annexe 2017 : Laboratoire Départemental d'Analyses des Bouches-du-Rhône

A décidé :

- d'adopter la politique publique du Laboratoire Départemental d'Analyses des Bouches-du-Rhône détaillée dans le rapport.
- de donner délégation à la Commission permanente pour procéder à des modifications ou à des compléments d'affectation ;
- de valider l'adhésion du LDA13 à l'ADILVA et à LABAC.

Adopté à l'unanimité

**13 - M. Richard MALLIE**

Budget Primitif 2017 pour la délégation : Prévention routière

A décidé :

- d'approuver les interventions au titre de la politique publique en faveur de la sécurité routière définie dans le rapport,

- de procéder aux créations et modifications d'affectations des autorisations de programme telles que précisées dans le tableau annexé au rapport,
- d'autoriser la Commission permanente à se prononcer sur des compléments et adaptations aux interventions définies dans le rapport qui seraient nécessaires,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à solliciter les subventions d'autres partenaires pour la réalisation des actions définies dans le rapport,

Les marchés correspondants seront lancés et passés conformément à la délibération n°9 du 16 avril 2015.

Adopté à l'unanimité

#### **14 - M. Maurice DI NOCERA**

Budget Primitif 2017: Politique Sportive Départementale.

A décidé :

- d'approuver les objectifs et les axes généraux de la politique sportive départementale indiqués dans le rapport pour l'exercice 2017,
- de donner délégation à la Commission permanente pour la répartition des crédits concernés et pour les modifications ou compléments d'affectation d'autorisation de programme.

Adopté à l'unanimité

M. VÉRANI s'abstient

#### **15 - Mme Solange BIAGGI**

Budget Primitif 2017 - Délégation Vie Associative

A décidé :

- d'approuver les objectifs généraux et les actions particulières énoncées dans le rapport que la Délégation Soutien de la vie associative se propose de mettre en œuvre au titre de l'exercice 2017 ;
- de donner délégation à la Commission permanente pour procéder à la répartition des crédits et pour adapter éventuellement les critères et modalités d'application.

Adopté à l'unanimité

M. VÉRANI s'abstient

## **ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT**

### **DÉCISIONS DES COMMISSIONS**

#### **16 - M. Patrick BORE**

Politique Publique des Relations Internationales, des Affaires Européennes et des Interventions Humanitaires

A décidé, au titre de la politique publique des relations internationales, des affaires européennes et des interventions humanitaires :

- de ratifier les actions et moyens mis en œuvre en 2016,
- d'approuver pour 2017 les propositions contenues dans le rapport,
- d'autoriser l'accueil, par le Département, de délégations étrangères
- d'autoriser les déplacements internationaux composés d'élus et d'agents départementaux, et d'invités du Département,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à négocier avec les autorités et partenaires étrangers et à signer les accords et protocoles nécessaires à l'exécution de cette politique publique,
- de donner compétence à la Commission permanente pour ratifier ces accords et protocoles, et pour redéfinir en cours d'exercice, selon les besoins, les contenus, les zones géographiques, et les dispositifs opérationnels, de la politique de relations extérieures,
- d'autoriser l'engagement des dépenses nécessaires à l'exécution de cette politique publique.

Adopté à l'unanimité

Le groupe Communiste et Partenaires et M. VÉRANI s'abstiennent

**17 - Mme Solange BIAGGI / M. Henri PONS**

La politique d'Aménagement du Territoire

A décidé d'approuver les orientations de la politique départementale d'aménagement du territoire indiquées dans le rapport et de donner délégation à la Commission Permanente pour sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité

M. VÉRANI s'abstient

**18 - Mme Corinne CHABAUD**

Budget Primitif 2017 - Politiques publiques des domaines départementaux, des espaces naturels, de la chasse et de la pêche.

A décidé :

- d'approuver les orientations et les actions proposées dans le rapport relatives à la politique publique des domaines départementaux, des espaces naturels, de la chasse et de la pêche ;
- d'approuver les montants des affectations, leurs modifications comme indiqués dans le tableau en annexe ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental :
  - à signer les conventions et tout autre acte ou document nécessaires au versement de subventions par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt; le Ministère de l'Intérieur, ou tout autre ministère, au titre de la participation de l'État aux frais de fonctionnement et d'investissement engagés par le Département en faveur des Forestiers Sapeurs ou de toute autre action conduite en matière forestière ;
  - à demander à l'État le remboursement des crédits pour lesquels le Département fait l'avance en qualité de maître d'ouvrage ;
  - à signer les conventions à intervenir entre le Département et l'Office National des Forêts, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, le Service Départemental d'Incendie et de Secours, pour le remboursement des frais engagés dans le cadre du dispositif de surveillance 2017 ou tout autre opération s'inscrivant dans le cadre de la Défense de la Forêt Contre les Incendies.

Adopté à l'unanimité

M. VÉRANI s'abstient

**19 - Mme Sabine BERNASCONI / M. Bruno GENZANA**

Budget Primitif 2017 : Direction de la Culture

A décidé :

- d'approuver :
  - les orientations de la politique culturelle du Département pour 2017,
  - le recours aux vacances telles que définies dans le rapport.
- de donner délégation à la Commission permanente pour procéder à la répartition des dotations concernant le partenariat et le patrimoine culturels ainsi que les actions culturelles pour l'exercice 2017 et aux modifications ou compléments d'affectations d'autorisations de programme.

Adopté à l'unanimité

M. VÉRANI s'abstient

**20 - M. Gérard GAZAY**

Budget primitif 2017 - Développement économique et emploi

A décidé :

- d'approuver les orientations pour l'année 2017 de la délégation Economie et Emploi, énoncées dans le rapport,
- de donner délégation à la Commission permanente pour procéder à des créations, à des modifications ou à des compléments d'affectations.

Adopté à l'unanimité

Le groupe Communiste et Partenaires, et M. VÉRANI s'abstiennent

**21 - Mme Véronique MIQUELLY**

Politique Publique Recherche Enseignement Supérieur - Orientations 2017

A décidé :

- d'approuver les orientations pour l'année 2017 de la délégation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, énoncées dans le rapport.
- de donner délégation à la Commission permanente pour procéder à des créations, à des modifications ou à des compléments d'affectations.

Adopté à l'unanimité

M. VÉRANI s'abstient

**22 - M. Bruno GENZANA**

BP 2017 : délégation « Environnement, Développement Durable, Energies renouvelables et Agenda 21 »

A décidé :

- d'approuver les orientations du rapport relatives à la politique publique « Environnement, Développement Durable, Energies Renouvelables et Agenda 21 » telles qu'elles sont indiquées dans le rapport,
- de donner délégation à la Commission permanente pour mettre en œuvre cette politique publique et pour procéder à des modifications et compléments d'affectations.

Adopté à l'unanimité

M. VÉRANI s'abstient

**23 - M. Eric LE DISSES**

BP 2017 Politiques publiques : Etang de Berre

A décidé d'approuver les orientations du rapport relatives à la politique de l'Etang de Berre, énoncées dans le rapport.

Adopté à l'unanimité

**24 - M. Eric LE DISSES**

budget primitif 2017 pour la délégation: Pistes cyclables

A décidé :

- d'approuver les interventions au titre de la politique publique relative aux pistes cyclables définies dans le rapport,
- de procéder aux créations et modifications d'affectations des autorisations de programme telles que précisées dans le tableau annexé,
- d'autoriser le règlement de la cotisation annuelle à l'association « Départements et Régions Cyclables » d'un montant de 5 000 €.
- d'autoriser le règlement de la cotisation annuelle au Comité d'Itinéraire EuroVelo8 d'un montant de 10 000 €.
- d'autoriser la Commission Permanente à se prononcer :
  - sur les conventions (ou leurs avenants) pouvant intervenir dans le cadre de la mise en œuvre des programmes et des dispositions prises dans le cadre de ce rapport,
  - sur des compléments et adaptations aux interventions définies dans le rapport et sur les modifications ou compléments d'affectations d'autorisations de programme qui seraient nécessaires,
  - sur les déclarations de projet définies par l'article 144 de la loi démocratie de proximité du 27 février 2002.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental:
- à demander l'ouverture des enquêtes réglementaires, nécessaires à la réalisation des opérations inscrites aux programmes annexés au rapport,
- à signer les demandes d'autorisation et les actes, relevant des dispositions légales et réglementaires, nécessaires aux opérations d'aménagement prises en considération ainsi qu'à leur entretien,

- à solliciter les subventions d'autres partenaires pour la réalisation de ces programmes,
- à signer les conventions de travaux avec les concessionnaires de réseaux lorsqu'il s'agira de réaliser des déplacements de réseaux nécessaires à l'exécution des programmes de travaux, conformément aux modalités d'interventions définies par Conseil départemental.

Adopté à l'unanimité

## **25 - M. Eric LE DISSES**

Budget Primitif 2017 pour la délégation : Ports

A décidé :

- pour le Budget Annexe des Ports
- de fixer à 92 % le taux de proratisation de la T.V.A. pour 2017.
- d'arrêter le programme d'interventions et de travaux tel que défini dans le rapport.
- pour le Budget Général
- d'approuver le versement d'une contribution du Budget Général au Budget Annexe des ports d'un montant maximal de 980 000 € en section d'investissement ;
- de procéder aux créations et modifications d'affectations des autorisations de programme telles que précisées dans le tableau annexé au rapport,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à l'attribution des aides financières dans le cadre des enveloppes de crédits pour 2017.

Adopté à l'unanimité

## **26 - Mme Patricia SAEZ**

BP 2017 Politiques publiques: Ressources naturelles-Risques environnementaux-

A décidé de prendre acte des éléments du rapport et d'approuver les orientations proposées.

Adopté à l'unanimité

## **27 - Mme Patricia SAEZ**

Budget Primitif 2017 - Contribution du Département au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours

A décidé d'approuver :

- les orientations et les dotations budgétaires en investissement et en fonctionnement relatives à la contribution du Département au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours pour l'exercice 2017, telles qu'elles figurent en annexe du rapport,
- les montants des affectations et leurs modifications comme indiqué dans le rapport et ses annexes.

Adopté à l'unanimité

M. MALLIÉ ne prend pas part au vote

## **28 - M. Jean-Pierre BOUVET**

Budget primitif 2017 pour la délégation routes

A décidé :

- d'approuver les interventions au titre de la politique publique en faveur des routes définie dans le rapport (interventions sous maîtrise d'ouvrage départementale, participations financières aux opérations réalisées sous autres maîtrises d'ouvrage),
- de procéder aux créations et modifications d'affectations des autorisations de programme telles que précisées dans le tableau annexé au rapport,
- d'autoriser la Commission Permanente à se prononcer :
- sur les conventions (ou leurs avenants) pouvant intervenir dans le cadre de la mise en œuvre des programmes et des dispositions prises dans le cadre de ce rapport,

- sur des compléments et adaptations aux interventions définies dans le rapport et sur les modifications ou compléments d'affectations d'autorisations de programme qui seraient nécessaires,
- sur les déclarations de projet définies par l'article 144 de la loi démocratie de proximité du 27 février 2002
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental :
- à demander l'ouverture des enquêtes réglementaires, nécessaires à la réalisation des opérations inscrites aux programmes annexés au rapport,
- à signer les demandes d'autorisation et les actes, relevant des dispositions légales et réglementaires, nécessaires aux opérations d'aménagement prises en considération ainsi qu'à l'entretien des routes départementales,
- à solliciter les subventions d'autres partenaires pour la réalisation de ces programmes,
- à signer les conventions de travaux avec les concessionnaires de réseaux lorsqu'il s'agira de réaliser des déplacements de réseaux nécessaires à l'exécution des programmes de travaux, conformément aux modalités d'interventions définies par le Conseil départemental,
- d'approuver la participation financière du Département au Syndicat Mixte des Traversées du Delta du Rhône d'un montant de 2 000 000€
- d'autoriser le versement de la cotisation annuelle à l'association IDRRIM d'un montant de 600€,

Adopté à l'unanimité

M. VÉRANI s'abstient

### **29 - Mme Danielle MILON**

Budget Primitif 2017 : Tourisme

A décidé :

- d'approuver les orientations de la politique départementale du Tourisme au titre de 2017 énoncées dans le rapport
- de donner délégation à la Commission permanente pour sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité

Mme MILON ne prend pas part au vote

M. VÉRANI s'abstient

## **PRÉSERVATION DES TERRITOIRES**

### **DÉCISIONS DES COMMISSIONS**

### **30 - M. Lucien LIMOUSIN**

Budget primitif 2017 consacré à la politique départementale agricole et à la politique de démoustication

A décidé :

- d'adopter la politique publique de l'agriculture pour 2017 ;
- d'approuver les modalités de mises en œuvre du programme de démoustication 2017 et le budget correspondant ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions nécessaires à la mise en œuvre de ces politiques publiques, et notamment la convention-cadre à conclure avec la Région au titre de la loi NOTRe et la convention de coopération avec l'EID dans le cadre du plan de lutte anti vectorielle ;
- d'approuver l'adhésion du Département à l'association nationale « Agrilocal », l'ouverture de la plateforme à l'ensemble des acheteurs publics et, si nécessaire, le lancement d'une procédure de consultation pour l'animation d'un réseau de producteurs ;
- de procéder aux affectations d'AP figurant dans l'annexe financière jointe au rapport ;
- de donner délégation à la Commission permanente pour procéder à des modifications ou à des compléments d'affectation.

Adopté à l'unanimité

M. VÉRANI s'abstient

**31 - M. Jean-Pierre BOUVET**

Budget Primitif 2017. Délégation aux anciens combattants.

A décidé :

- d'approuver les objectifs et les actions de la politique liée à la délégation « anciens combattants » pour l'exercice 2017 ;
- de donner délégation à la Commission permanente pour procéder à la répartition des crédits.

Adopté à l'unanimité

**32 - Mme Valérie GUARINO**

Politique des collègues pour 2017

A décidé, au titre de la délégation aux collègues pour 2017 :

- d'approuver l'ensemble des actions développées dans le rapport,
- d'approuver le montant des affectations et leurs modifications comme indiqué dans le rapport et les documents figurant en annexes,
- de donner délégation à la Commission permanente pour la mise en œuvre de ces actions.

Adopté à l'unanimité

Le groupe Communiste et Partenaires, et M. VÉRANI s'abstiennent

**33 - Mme Sylvie CARREGA**

La politique départementale du logement

A décidé :

- d'approuver les orientations de la politique départementale du logement pour 2017, selon les critères présentés dans le rapport et en annexe à celui-ci ;
- de donner délégation à la Commission permanente pour se prononcer sur la mise en œuvre ainsi que l'adaptation des dispositifs d'intervention en faveur du logement, et pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Adopté à l'unanimité

**34 - M. Jean-Marc PERRIN**

Budget Primitif 2017 Délégation Patrimoine et Bâtiments

A décidé :

- d'approuver l'ensemble des actions développées et les dotations prévues dans le rapport, dans le cadre de la délégation « Patrimoine et Bâtiments »,
- d'approuver le montant des affectations et leurs modifications comme indiqué dans le rapport et les documents figurant en annexe,
- de donner délégation à la Commission permanente :
  - pour la mise en œuvre de ces actions,
  - pour procéder à des modifications ou des compléments d'affectations,
  - pour compléter et modifier les modalités d'organisation et de fonctionnement des opérations proposées.

Adopté à l'unanimité

M. VÉRANI s'abstient

**35 - Mme Sylvia BARTHELEMY**

Budget Primitif 2017 - Délégation Politique de la Ville

A décidé :

- d'approuver les objectifs et les actions liés à la délégation politique de la ville pour 2017 ;

- de donner délégation à la Commission permanente :
- pour procéder à la répartition des crédits,
- pour adapter autant que nécessaire, les modalités d'intervention du Département,
- pour prendre toute disposition utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

M. VÉRANI s'abstient

### **36 - Mme Martine VASSAL**

Politique départementale d'aides aux communes et aux territoires de Provence - Année 2017

A décidé :

- de reconduire les dispositifs d'aides aux communes, et d'approuver les modifications proposées selon les modalités énoncées dans le rapport au titre de l'année 2017,
- d'approuver les modèles, figurant en annexe 4 du rapport, de la convention de partenariat liant le bénéficiaire de l'aide financière au Département, ainsi que de l'avenant à cette convention dans le cadre des contrats pluriannuels,
- de donner délégation à la Commission permanente:
- pour procéder à l'attribution des diverses aides faisant l'objet de ce rapport et aux modifications ou compléments d'affectations d'autorisations de programme,
- pour adapter, en tant que de besoin, les critères et les modalités d'application des dispositifs d'aides aux communes,
- pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Le groupe Socialiste Ecologiste s'abstient

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **DÉCISIONS DES COMMISSIONS**

### **37 - M. Yves MORAINÉ**

Compte-rendu des décisions prises par l'exécutif en matière de marchés publics au titre de la délégation de compétence accordée par l'assemblée départementale

A décidé de prendre acte, en vertu de la délégation de compétence consentie à la Présidente par l'Assemblée Départementale par délibération n° 9 du 16 avril 2015, de l'état récapitulatif :

- des marchés publics notifiés entre le 1er juillet 2016 et le 31 décembre 2016;
- des modifications des marchés publics, dont le montant du marché est supérieur ou égal à 90 000 € HT validés et notifiés entre le 1er septembre 2016 et le 31 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité

### **38 - M. Yves MORAINÉ**

Compte rendu à l'assemblée de l'exercice par la Présidente du Conseil Départemental de la compétence qui lui a été déléguée en matière de décisions d'ester en justice.

A décidé de prendre acte du compte-rendu, annexé au rapport des décisions prises par la Présidente du Conseil Départemental en matière d'actions en justice, sur la période du 1er décembre 2016 au 31 janvier 2017 en vertu de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'assemblée départementale par délibération n°9 du 16 avril 2015.

Adopté à l'unanimité

**39 - M. Yves MORAINÉ**

Prise en charge des dépenses engagées par la Présidente du Conseil départemental dans l'exercice de sa fonction de représentation du Département.

A autorisé la prise en charge des dépenses engagées par la Présidente du Conseil départemental dans l'exercice de sa fonction de représentation du Département dans les conditions définies dans le rapport et dans la limite de 36 000 € pour 2017.

Adopté à l'unanimité

Mme VASSAL ne prend pas part au vote

M. VÉRANI s'abstient

**40 - M. Yves MORAINÉ**

Indemnités de fonction des conseillers départementaux des Bouches-du-Rhône. Actualisation 2017

A décidé :

- d'actualiser les indemnités de fonction des conseillers départementaux des Bouches-du-Rhône depuis la réunion du conseil départemental du 21 octobre 2016 en application des dispositions du décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 et de la revalorisation de l'indice de la fonction publique,

- d'approuver les tableaux récapitulatifs joints au rapport des indemnités brutes de fonction des conseillers départementaux tenant compte :

- d'une part à compter du 1er janvier 2017 des dispositions du décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 (annexe 1 du 1er janvier au 31 janvier 2017),

- d'autre part de la revalorisation à compter du 1er février 2017 de l'indice de la fonction publique (annexe 2 à compter du 1er février 2017).

- d'approuver le principe de fixer les indemnités des Conseillers départementaux à 70% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Adopté à l'unanimité

**41 - Mme Marie-Pierre CALLET**

Informatique - Services Numériques et Télécommunications

A décidé d'approuver l'ensemble des actions développées dans le rapport.

Adopté à l'unanimité

**42 - Mme Véronique MIQUELLE**

Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département - Actualisation des taux de vacation pour la filière administrative et technique - Modification des taux de vacation des médecins - Proposition de mise en place de l'apprentissage - Approbation du dispositif de résorption de l'emploi précaire - Extension du bénéfice du paiement des heures supplémentaires - Actualisation des dépenses de fonctionnement des groupes d'élus en matière de personnel pour 2017.

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport,

- les créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département

- l'actualisation des taux de vacation pour la filière administrative et technique.

- la modification des taux de vacation des médecins

- la mise en place de l'apprentissage

- le dispositif de résorption de l'emploi précaire

- l'extension du bénéfice du paiement des heures supplémentaires

- l'actualisation des dépenses de fonctionnement des groupes d'élus en matière de personnel pour 2017.

Adopté à l'unanimité

Le groupe Communiste et Partenaires et M. VÉRANI s'abstiennent

**43 - Mme Véronique MIQUELLY**

Attribution de chèques vacances aux agents du Département en activité

A décidé l'attribution de chèques vacances d'une valeur de 100 euros, aux agents du Conseil départemental en activité, conformément aux propositions énoncées dans le rapport.

Adopté à l'unanimité

**44 - M. Didier RÉAULT**

Demande de garantie d'emprunt formulée par l'association La Chrysalide de Martigues et du Golfe de Fos. Opération : construction d'un FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé) de 16 places situés Chemin du Mas d'Amphoux à Entressen - commune d'Istres

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à l'association La Chrysalide de Martigues et du Golfe de Fos à hauteur de 921 804,75 € représentant 45% d'un emprunt d'un montant total de 2 048 455,00 € destiné à financer l'opération de construction d'un FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé pour personnes handicapées) de 16 places situé Chemin du Mas d'Amphoux, sur la commune d'Istres (quartier d'Entressen) à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de garantie d'emprunt jointe au rapport et tous les actes correspondants.

Adopté à l'unanimité

**45 - M. Didier RÉAULT**

Information au Conseil Départemental dans le cadre d'une garantie d'emprunt déjà votée. Opération : acquisition en VEFA de la MECS dénommée « Ilot Chanterelle » - Boulevard Flammarion/Rues Isoard et Commandant Mages 13001 Marseille.

A décidé de prendre acte de l'information concernant le profil d'amortissement constant du capital du prêt souscrit par l'association des Dames de la Providence auprès du Crédit Coopératif et non progressif comme mentionné dans la délibération n°16 du 30 octobre 2015 du Conseil Départemental, dans le cadre de la garantie d'emprunt accordée pour le financement de l'opération d'acquisition en VEFA de la MECS « Ilot Chanterelle » 13001 Marseille.

Adopté à l'unanimité

**46 - M. Didier RÉAULT**

Provisions pour risques financiers - Exercice 2017

A décidé :

- de fixer le montant de la provision pour risques financiers à constituer, pour 2017 à 11.217.567 €,

- de procéder à une reprise de provision de 1.969.073 €

Adopté à l'unanimité

M. VÉRANI s'abstient

**47 - M. Didier RÉAULT**

Provisions pour risques et contentieux - Provisions pour dépréciation des comptes de redevables

A décidé d'autoriser :

- la dotation d'un montant de 680 000,00 € au titre des nouvelles provisions constituées pour risques et contentieux,

- la reprise de 764 000,00 €, au titre des provisions pour risques et contentieux,

- la dotation d'un montant de 51 556,00 €, relative aux provisions constituées pour risque de non recouvrement de titres, dans le cadre de la gestion des mineurs non accompagnés,

- la reprise de 232 941,00 €, au titre des provisions pour risque de non-recouvrement de titres, dans le cadre de la gestion des mineurs non accompagnés.

Adopté à l'unanimité

M. VÉRANI s'abstient

**48 - M. Didier RÉAULT**

Gestion de la dette et de la trésorerie :- compte rendu des opérations réalisées sur l'exercice 2016,

- délégation de pouvoir de l'Assemblée délibérante à l'exécutif du Département en matière de dette, de trésorerie et de placements.

A décidé de prendre acte :

- de la mise en place au titre de l'année 2016, de deux contrats de ligne de trésorerie pour un montant total de 50 M€ auprès de la BNP Paribas (25 M€) et de la Banque Postale (25 M€),

- de la signature et de la mobilisation d'emprunts obligataires à taux fixe pour un montant total de 35 M€ :

- 10 M€ à échéance 2036 avec pour agent placeur la banque Nomura,
- 15 M€ à échéance 2038 avec pour agent placeur GFI Securities Limited,
- 10 M€ à échéance 2039 avec pour agent placeur GFI Securities Limited.

- de la mobilisation auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) d'une ligne de prêt de 7,5 M€ pour la contribution départementale au chantier ITER et dans le cadre de l'enveloppe pluriannuelle de financement de 187,5 M€ de deux contrats d'emprunt pour un montant total de 50,45 M€,

- de la mobilisation d'un contrat d'emprunt pour un montant de 40 M€ auprès de la Banque postale.

A décidé en vertu des dispositions suivantes :

- l'article 32 de la loi n°2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires, codifié à l'article L. 1611-3-1 du CGCT ;

- l'article 92 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;

- la loi n°2014-844 du 29 juillet 2014 de sécurisation des contrats de prêts structurés souscrits par les personnes morales de droit public auprès d'un établissement de crédit.

- de donner pouvoir à la Présidente du Conseil départemental en matière de dette et de trésorerie dans les conditions énoncées ci-après :

#### 1 – La réalisation des emprunts départementaux

L'exécutif départemental est autorisé à réaliser, pour tout investissement, et dans la limite des sommes inscrites au budget, tout emprunt à court, moyen ou long terme. Cette rubrique concerne aussi les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie.

Les principales caractéristiques des contrats qui devront être respectées dans l'exercice de la délégation accordée sont les suivantes :

- taux actuariel maximum : 3,00% en fixe,

- marge maximum sur index : 1,50%,

- durée maximale de l'emprunt : 40 ans,

- types d'endettements autorisés : bancaire et obligataire (dont émissions de type « Stand alone » ou bien émissions réalisées dans le cadre d'un programme Euro Médium Term Note (EMTN)), à taux fixe ou variable, avec ou sans option de tirage sur ligne de trésorerie, en euros,

- périodicités des remboursements autorisées : toutes,

- types d'amortissements autorisés : progressifs, constants, in fine,

- différé d'amortissement : autorisé,

- index de référence autorisés, en conformité avec le décret du 28 août 2014 qui limite les prises de risques des collectivités : Eonia, T4M, TAM, TAG, Euribor, TEC, CMS, inflation française, inflation européenne, livret A, livret d'épargne populaire (LEP) ; les structures retenues seront du type : index + marge

- modalités de tirage / remboursement autorisées lors de la mise en place de la dette : tirage total ou fractionné, possibilité d'une période de préfinancement d'un maximum de cinq ans avec consolidation totale ou partielle,

- commissions et frais sur emprunts classiques et obligataires : plafonnés à 1 % du contrat, totalisés et actualisés sur toute la durée de vie du contrat

- commissions et frais sur contrats revolving long terme : plafonnés à 0,50 % du contrat et payés en une seule fois, auxquels s'ajoutent des commissions annuelles d'engagement ou de non-utilisation plafonnées également à 0,50%,

- réaménagement de l'emprunt : possibilité d'insérer des clauses de remboursement anticipé total ou partiel, temporaire ou définitif et d'en effectuer l'exécution selon la situation des marchés financiers et de la trésorerie avec ou sans refinancement,
- modification du contrat : faculté de modifier les caractéristiques du contrat ou d'insérer des caractéristiques nouvelles dans la limite de ce qui précède,
- la seule devise autorisée est l'euro.

Le choix des contrats ne sera possible qu'après mise en concurrence, à l'exception des financements proposés par la Caisse des dépôts et consignations et la Banque européenne d'investissement dans le cadre de leurs missions de service public.

## 2 – Les opérations financières utiles à la gestion des emprunts départementaux

### a – le réaménagement de la dette

Il est délégué à l'exécutif départemental la possibilité d'effectuer des renégociations, des remboursements anticipés avec ou sans refinancement, des opérations de novation.

A cette fin, sont autorisées les actions suivantes :

- les remboursements temporaires ou définitifs avec ou sans refinancement d'un montant égal au maximum au capital restant dû, majoré des indemnités et autres frais,
- les compactages de dette, que le prêteur reste identique ou non,
- les avancées d'échéances,
- la faculté de passer d'un taux fixe à un taux variable et inversement,
- la faculté de modifier l'index de référence,
- l'allongement des durées dans la limite de dix ans au-delà de la durée d'origine.

Ceci dans la mesure où elles représentent un gain financier avéré pour le Département, après prise en compte des frais éventuels (indemnités,...).

- b – les opérations de couverture des risques de taux

### La politique d'endettement

Au 1er janvier 2017, l'encours de la dette départementale est de 727,9 M€ tous prêteurs confondus.

Cet encours est composé de 56 contrats tous classés 1-A, c'est-à-dire la catégorie la moins risquée de la grille « Gissler » (1 : indices zone euro, A : taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement).

La dette se caractérise par une répartition à hauteur de 46,1% à taux variable et 53,9% à taux fixe.

Elle est composée de quinze prêteurs :

Caisse des dépôts et consignations (26,0%), Deutsche pfandbriefbank (14,8%), la Banque postale (11,3%), HSBC (10,3%), Crédit agricole – CIB (5,5%), DEPFA bank (5,2%), Société générale (5,1%), Crédit mutuel Arkea (4,1%), Nomura (4,1%), GFI Limited Securities (3,4%), Deutsche bank (2,8%), la Caisse d'épargne (2,4%), Caisse Française de financement local (2,2%), Crédit foncier de France (1,7%), et la Caisse autonome de retraite des anciens combattants (1,0%).

En 2017, les dépenses d'investissement sont prévues pour plus de 500 M€ hors dette. Pour mémoire, près de 430 M€ ont été exécutés en 2016. L'emprunt prévu au budget départemental pour 2017 est de l'ordre de 290 M€.

Conformément aux orientations budgétaires, le Département entend dégager une épargne brute de 200 M€ et maîtriser son endettement au niveau des moyennes nationales. Il saisira toute opportunité pour procéder à des opérations de réaménagement, avec ou sans refinancement, selon la conjoncture de la trésorerie et des taux d'intérêts.

### La protection contre les risques financiers et la minimisation du coût de la dette

Eu égard aux incertitudes et fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, le Département n'écarte pas de recourir à des instruments de couverture, afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux et profiter des possibles baisses.

Cette politique de gestion active de la dette vise à minimiser les frais financiers de la collectivité en ayant recours notamment à des produits qui permettent de modifier un taux (contrats d'échange de taux [SWAP]), de figer un taux (contrats d'accord de taux futur [FRA], contrats de terme contre terme [FORWARD/FORWARD]), de garantir un taux (contrats de garantie de taux plafond [CAP] ou plancher [FLOOR] ou combinaison de taux plafond et plancher [COLLAR]).

## Les caractéristiques essentielles des contrats

L'Assemblée délibérante autorise la présidente du Conseil départemental à recourir à des instruments de couverture des risques financiers dans les limites suivantes :

- le notionnel de référence, détaillé en annexe, est fixé à 727.858.505,19 € (dette au 1er janvier 2017), majoré des emprunts nouveaux ou de refinancements à contracter sur l'exercice et qui sont ou seront inscrits en section d'investissement du budget départemental.

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette, et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la collectivité, ceci compte tenu de l'amortissement du capital,

- dès lors qu'elles n'exposent pas le Département à une indexation proscrite par le décret n° 2014-984 du 28 août 2014 relatif à l'encadrement des conditions d'emprunt des collectivités, les opérations pourront consister en :

- des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP),
- des contrats d'accord de taux futur (FRA),
- des contrats de garantie de taux plafond (CAP),
- des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR),
- des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR),
- toutes autres opérations de marché.
- la durée des contrats ne peut excéder la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées,
- les index de référence des contrats pourront être : l'EONIA, le T4M, le TAM, le TAG, l'EURIBOR, le TEC, CMS, inflation française, inflation européenne, livret A, livret d'épargne populaire (LEP), à l'exclusion de tout index relatif à des devises,
- le ratio fixe/indexé devra évoluer entre des bornes de 20/80 - 80/20,
- pour l'exécution de ces opérations, il sera procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés,
- les primes, commissions et frais qui seraient à verser aux contreparties ou aux intermédiaires financiers sont d'un montant maximum de 10 % de l'encours visé par l'opération.

Dans le cadre de cette délégation, l'exécutif départemental est autorisé à :

- lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- résilier l'opération arrêtée,
- signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées par l'Assemblée délibérante.

Outre l'obligation de compte-rendu, une annexe insérée au budget primitif et au compte administratif présente les gains et pertes afférents aux différentes opérations en cours.

### 3 – Les opérations de trésorerie

#### a. La couverture des besoins de trésorerie

En vertu du point 2 de l'article L. 3211-2 du CGCT, l'exécutif est autorisé à mettre en place les contrats nécessaires à la couverture à court terme du Département et d'en faire usage.

Le montant total de l'encours de tirage autorisé est limité à 100 M€.

Les principales caractéristiques des contrats qui devront être respectées dans l'exercice de la délégation accordée sont les suivantes :

- durée maximale du contrat : 1 an,
- index de référence autorisés : Eonia, T4M, Euribor ; les structures retenues seront du type : index + marge

- marge maximum sur index : 1,20%,
- somme des commissions d'engagement, commissions de non-utilisation et frais divers plafonnée à 0,30% du montant contracté.

Le choix des contrats ne sera possible qu'après mise en concurrence.

#### b. Les placements de trésorerie

L'exécutif départemental est autorisé à effectuer les opérations prévues au § I de l'article L. 1618-2 du CGCT dans la limite, outre celles édictées par le paragraphe II de l'article lui-même, d'une enveloppe globale de placements de 50 M€.

Ces placements pourront consister en des titres d'Etat, des SICAV monétaires ou de comptes à terme offerts par le Trésor.

#### 4 – La durée de la délégation et l'obligation de compte rendu

La délégation prendra fin au 15 avril 2018.

Un compte-rendu de l'exercice annuel de cette délégation devra être présenté à l'Assemblée délibérante. Toutefois, pour chaque opération de gestion du risque de taux d'intérêt, il doit être rendu compte à la plus proche réunion de l'Assemblée départementale.

Adopté à l'unanimité

M. VÉRANI s'abstient

#### **49 - M. Didier RÉAULT**

Taxe d'aménagement - Modification de l'article L 331-17 du code de l'urbanisme

A décidé, conformément à l'article L 331-17 du code de l'urbanisme de répartir la taxe d'aménagement collectée au taux de 1,55% constatée au compte administratif, nette des éventuels reversements de trop perçus, proportionnellement aux taux suivants :

- Espaces naturels sensibles : 1,30%,
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement : 0,25%.

Adopté à l'unanimité

M. VÉRANI s'abstient

#### **50 - M. Didier RÉAULT**

Fiscalité départementale - fixation du taux de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

A décidé :

- de reconduire le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à hauteur de 15,05%,
- de fixer le montant du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties, hors allocations compensatrices à 371 493 749,00 € amendé en commission.

Adopté à l'unanimité

#### **51 - M. Didier RÉAULT**

Budget Primitif 2017

A décidé :

- d'amender le projet de BP 2017 conformément à l'état distribué en séance ci-annexé,
- d'adopter le budget primitif 2017 qui a été diffusé,
- de se prononcer favorablement sur le volume net des autorisations de programme du budget primitif 2017 pour un total de 276 696 589,41 € (budget général et budgets annexes),
- de se prononcer favorablement sur les opérations d'affectations des autorisations de programme annexées au rapport,
- de fixer le montant de la neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement à la somme de 22 000 000,00 €,
- de préciser que le budget est adopté, sans vote formel, par chapitre, selon la maquette budgétaire M52, par nature pour le budget général et le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses,

- de préciser que la nomenclature des opérations et des programmes employée à des fins de gestion ne constitue pas un élément contraignant en matière d'exécution budgétaire,
- d'octroyer au laboratoire départemental d'analyses (LDA), budget annexe de la collectivité, une compensation de 1 035 000 € (chapitre 70, rubrique 921, article 7061-2 du budget annexe) au titre de 2017 visant à tenir compte des contraintes de service public imposées par la réglementation dans les domaines de la santé publique (620 K€) et de la santé animale (415 K€) au chapitre 65, rubrique 42 et 921, article 65738 du budget général,
- de reverser au LDA, à travers le budget général, une somme de 149 024 € correspondant à une fraction de la dotation générale de décentralisation pour 2017,
- de prendre en charge, à travers le budget général et au bénéfice du LDA, les frais de remplacement des agents en arrêt de travail, les salaires des agents en décharge syndicale, 20% des salaires d'agents effectuant des missions spécifiques auprès du Directeur Général Adjoint Stratégie et Développement du Territoire et le montant de la prime de fin d'année,
- d'accorder au centre médico-psycho-pédagogique départemental, budget annexe du Département, une somme de 67 000 € correspondant au remboursement de frais de personnel,
- d'octroyer à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) une enveloppe de fonctionnement de 1 100 000 € (chapitre 65, rubrique 52, article 6568 au sein du budget général),
- d'accorder au budget annexe des ports une subvention d'investissement maximale de 980 000 ,00 € (chapitre 204, rubrique 64, article 204162 au sein du budget général) destinée à couvrir les investissements 2017,
- d'affecter au budget annexe 2017 de la direction des maisons de l'enfance et de la famille (DIMEF), conformément à la délibération n°18 du Conseil départemental du 21 octobre 2016, le solde de reprise de résultat de fonctionnement 2015 de 86 384,07 € et diminuer ladite somme de 5 050 € correspondant à une régularisation comptable d'écriture de plus-value de cession affectée à l'investissement,
- d'autoriser le versement au conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) des Bouches-du-Rhône de la somme de 1 800 000 € au titre de la taxe d'aménagement perçue par le Département,
- de préciser que les modalités de répartition des recettes de la taxe d'aménagement entre espaces naturels sensibles et CAUE pour 2017 fait l'objet d'une délibération spécifique,
- de préciser que les éventuels reliquats 2017 feront l'objet d'un traitement au budget 2018.

Adopté

Votent pour : Le groupe « Un Département Gagnant - Les Républicains - UDI - Indépendants de droite », M. GUERINI et Mme PUJOL

Votent contre : Le groupe Socialiste Ecologiste et M. VÉRANI

S'abstiennent : Le groupe des Elus Socialistes et Républicains,

Le groupe Communiste et Partenaires,

Le groupe des Elus Indépendants sauf M. GUERINI

**Mars 2017**

**SÉANCE PUBLIQUE DU 31 MARS 2017**

**AMENDEMENT AU PROJET DE BP 2017**

**Rapports n°50 et n°51**

Conformément à la réglementation en vigueur, le projet de BP 2017 a été diffusé dans le délai de 12 jours qui précède la présente séance publique.

Depuis, les services de l'Etat ont notifié au Département les éléments prévisionnels de fiscalité directe à travers l'état n°1253 DEP.

Il convient donc d'ajuster ces données, objet du présent amendement.

Ces modifications concernent exclusivement des recettes de fonctionnement, et ont pour conséquence une baisse de ces dernières de 937.694 €.

## I – LES DOTATIONS ET ALLOCATIONS COMPENSATRICES

### 1 – Dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale

Le projet initial était évalué à 12.172.000 €, il a finalement été notifié pour 12.177.257 €. Le montant prévu doit donc être augmenté de 5.257 €.

### 2 – Compensation au titre des exonérations de la taxe foncière sur les propriétés bâties

Cette dotation est versée par l'Etat en compensation des pertes de recettes consécutives à certaines mesures d'exonération, de réduction des bases ou de plafonnement des taux.

Un écart entre le montant estimé et celui notifié amène à une minoration du montant inscrit de 1.223.861 €.

Cet écart s'explique par l'arrêt de la compensation aux collectivités locales, à compter de 2017, de l'abattement de 30% de la taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les bailleurs sociaux signataires d'un contrat de ville situés dans les quartiers prioritaires.

### 3 – Dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle

Cette dotation budgétaire à la charge de l'Etat est destinée à compenser les pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle.

Elle doit être révisée de +18.781 €.

## II – LES RESSOURCES DE FISCALITE DIRECTE

### 1 – Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

Le produit avait été estimé à 7.485.000 €. La notification s'élève à 7.540.386 €, soit une hausse de 55.386 €.

### 2 – Taxe foncière sur les propriétés bâties

Une première estimation des bases de TFPB d'un montant de 2.467.023.000 € a servi au calcul initial.

Or, la base notifiée par les services fiscaux ces derniers jours, est désormais de 2.468.397.000 € d'où une variation de l'inscription du produit de +206.743 €

Ces différents mouvements sont précisés en annexe au sein d'un état récapitulatif.

Compte tenu de ce qui précède, il convient donc de procéder à la modification du budget primitif 2017 et du produit fiscal attendu.

Les délibérations n°50 et 51 de la présente séance sont amendées.

Annexe : état des mouvements budgétaires

### BP 2017 - AMENDEMENT BUDGETAIRE

				Crédits de paiement		
Total amendement budgétaire				434 561 803,00 €	- 937 694,00 €	433 624 109,00 €
dont fonctionnement				434 561 803,00 €	- 937 694,00 €	433 624 109,00 €
Chapitre	Fonction	Article	Objet	BP 2017	Amendement	Total
<b>Ajustement de la section de fonctionnement (recettes)</b>						
74	01	74835	Dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	12 172 000,00 €	5 257,00 €	12 177 257,00 €
74	01	74834	Compensation au titre des exonérations de la taxe foncière sur les propriétés bâties	1 450 000,00 €	- 1 223 861,00 €	226 139,00 €
74	01	74832	D.C.R.T.P	42 167 797,00 €	18 781,00 €	42 186 578,00 €
731	01	73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	7 485 000,00 €	55 386,00 €	7 540 386,00 €
731	01	73111	Taxe foncière sur les propriétés bâties	371 287 006,00 €	206 743,00 €	371 493 749,00 €

**SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 31 MARS 2017****Motion déposée par les groupes suivants :**

- **Groupe Un département Gagnant**
- **Groupe Communistes et Partenaires**
- **Groupe Socialistes et Républicains**
- **Groupe des Elus indépendants**

Notre département doit pouvoir compter sur un système de santé performant.

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône s'est d'ailleurs impliqué pour soutenir et accompagner les établissements de santé partout dans le département.

Un ambitieux plan santé a ainsi été adopté l'année dernière.

Au total, ce sont 20 millions d'euros qui ont été mobilisés par notre collectivité pour financer différents projets indispensables pour nos hôpitaux publics, notamment l'achat de véhicules pour le SAMU, la rénovation des urgences pour les enfants à la Timone à Marseille, la sécurisation de l'Hôpital Nord toujours à Marseille et la restructuration des hôpitaux de Salon et d'Arles.

Ce plan santé comprend également une garantie d'emprunt exceptionnelle de 60 millions d'euros pour l'Hôpital Européen à Marseille ainsi que la mobilisation de 15 millions d'euros en faveur de la rénovation de l'Hôpital Saint-Joseph.

Cet engagement du Conseil Départemental est l'expression d'une véritable volonté politique qui transcende les clivages traditionnels.

Il appartient à chacun de prendre ses responsabilités afin d'assurer la meilleure offre de soins possible à tous nos concitoyens.

A cet égard, la situation très préoccupante dans laquelle se trouve l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille (AP-HM) depuis plusieurs années doit tous nous interpeller.

Nous devons entendre l'exaspération des personnels de l'AP-HM qui s'est exprimée récemment et témoigner notre plein et entier soutien à tous les professionnels de santé.

Nous devons entendre l'inquiétude croissante des usagers face à des conditions d'accueil qui se dégradent de plus en plus.

Il y a véritablement urgence.

Au-delà de l'action volontariste et facultative déjà entreprise par notre institution, il est nécessaire que l'Etat mobilise davantage de moyens pour permettre à l'AP-HM d'assumer ses missions de service public hospitalier et d'engager son redressement financier.

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en séance publique le 31 mars 2017, attend du futur gouvernement, quel qu'il soit, qu'il ouvre, dans les meilleurs délais, une large concertation avec tous les acteurs concernés : personnels, partenaires sociaux, usagers, praticiens, élus et collectivités.

A l'issue de cette concertation, des mesures fortes et précises devront être prises par l'Etat pour répondre efficacement aux défis auxquels est confrontée l'AP-HM.

**Adopté à l'unanimité**

S'abstient : Le Groupe Socialiste et Écologiste

\* \* \* \* \*

